

tenue sous la présidence de Madame TRIOLET, assisté(e)
de Madame FOULON et Monsieur BUISSON, Conseillers
En présence de Madame PORTES, Rapporteure publique
Madame SANTERRE, Greffière

09 heures 45

01)	DOSSIER N° 2402213	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
-----	---------------------------	--

Titre de l'affaire La SNC MANAMA et autres demandent au tribunal d'annuler l'arrêté n°PC 040 184 23M0096 pris par la commune de Mimizan en date du 6 mars 2024 pour un projet situé 29 rue des Bruyères de construire une résidence de 19 logements collectifs.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SNC MANAMA	GRAPHENE AVOCATS (Cour)
	Monsieur et Madame G. Alain et Michèle	GRAPHENE AVOCATS (Cour)
	Monsieur et Madame A. Jean-Pierre et Katia	GRAPHENE AVOCATS (Cour)
	Madame T. Vanessa	GRAPHENE AVOCATS (Cour)
	H. Christian et Anne-Marie	GRAPHENE AVOCATS (Cour)
	Monsieur et Madame P. Pascal et Virginie	GRAPHENE AVOCATS (Cour)
	Monsieur et Madame T. ET M. Fanny et Christophe	GRAPHENE AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MIMIZAN	HMS ATLANTIQUE AVOCATS
	SCCV 40003 MIMIZAN BRUYERES	08H08 AVOCATS

02)	DOSSIER N° 2501549	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
-----	---------------------------	--

Titre de l'affaire La société SAS MELVAN demande au tribunal l'arrêté n° 2025-286 pris par le préfet des Landes le 1er avril 2025 portant refus de défrichement pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol de production et de stockage d'électricité sur le lieu-dit Le Brusle à Magescq

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS MELVAN	JEANTET ET ASSOCIÉS
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	

09 heures 45

03) DOSSIER N° 2300094

RAPPORTEUR: Madame Céline FOULON

Titre de l'affaire Mme Nathalie K. demande au tribunal d'annuler l'arrêté PC 40046 22 X0059 en date du 16 juillet 2022 pris par le maire de la commune de Biscarrosse a refusé de lui délivrer un permis de construire une maison individuelle sis 123 Chemin des Milouins - lotissement Le Clos des Milouins

Nom des parties

Demandeur Madame K. Nathalie

Défendeur COMMUNE DE BISCARROSSE

Représentants des parties

SCP CORNILLE-FOUCHET-MANETTI

Maître LAVEISSIERE Jean (Cour)

Arrêté le 14/01/2026

Le président du tribunal